

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BEAUVAIS SUR TESCOU
DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Beauvais sur Tescou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard EGUILUZ, Maire.

Présents : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Alain PENCHENAT, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME, Adjoint, Florian BELOT, Marcelino DIJOUX, Frank PRADIER, conseillers municipaux.

Excusés : Stéphane ALAUX, Jean-François ROQUES, Jean-Claude MARTINEZ et M. Benjamin ROUDIER.

Date de convocation : 12/06//2014.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire CARME.

Objet : Election du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales.

M. Bernard EGUILUZ est élu délégué, MM. Alain PENCHENAT, Florian BELOT et Marcelino DIJOUX sont élus suppléants pour les élections sénatoriales.

Questions diverses :

M. Le Maire informe que Mme Cécile MARTIN perçoit une indemnité d'administration et de technicité (IAT) équivalent au 13^{ème} mois. Le conseil municipal n'y voit aucune objection.

Un courrier avait été adressé à Mme La Préfète afin de lui proposer deux dates pour la remise de médailles à la fin du mois de septembre. Du fait des élections sénatoriales, Mme La Préfète ne peut participer à aucune manifestation en septembre. Le conseil municipal propose le 4 ou 11 octobre.

La réfection de l'assainissement de la cantine (malfaçon, tuyaux découlement écrasés) est terminée. La remise en conformité a été faite par l'entreprise DIAS. M. Le maire remercie la participation bénévole de membres du conseil municipal

Pont du chemin du Born (accès sur une propriété privée) : ce pont est bouché depuis de fortes pluies orageuses. Le curage des fossés sera pris en charge par la collectivité, le changement de buses par le fermier ou le propriétaire.

Acqueduc de Montaylet (traverse chaussée de la voie communale n°1) : à signaler au responsable voirie de la communauté de communes.

Chemin de M. BELOT/ RD 999 : ce chemin déverse de la boue sur la RD 999 lors de fortes pluies. M. BELOT demande l'autorisation de faire des travaux sur ce chemin ainsi que sur le chemin communal afin d'éviter le déversement de cette boue. Le conseil municipal donne son accord.

Fête : A la demande de l'association comité des fêtes, l'apéritif sera offert par la mairie le samedi midi 23 août.